

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS LA NUIT DU KOMPA – LE 14 AVRIL AU DOCK PULMANN

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

TRACE Global, ayant son siège au 73, rue Henri Barbusse, 92110 Clichy, organise du 03 au 12 Avril un jeu-concours sur les comptes Facebook et Instagram de TRACE Tropical, dans le cadre de la Nuit du Kompa :

<https://fr-fr.facebook.com/tracetropical/>

https://www.instagram.com/trace_tropical/

ARTICLE 2 – Participation

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Les membres de la Société Organisatrice ne peuvent pas participer au Jeu.

ARTICLE 3 – Modalités de participation et détermination des gagnants

Pour participer, il faut :

- Commenter la publication du jeu-concours sur Facebook et/ou Instagram en répondant à la question posée.
- Un seul commentaire par participant.
- Accepter le règlement du jeu.

Ensuite, un tirage au sort sera effectué parmi les commentaires et les gagnants seront contactés par messages privés sur Facebook et Instagram.

ARTICLE 4 – Modalités d'attribution des lots

Chaque gagnant sera contacté individuellement par message privé. Toutes les modalités d'obtention du lot lui seront indiquées dans ce message.

En l'absence d'une réponse du gagnant dans un délai de 24h après la fin du jeu, le lot sera considéré comme abandonné et demeurera la propriété exclusive de la Société Organisatrice, qui en disposera librement. Si les gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leurs lots ou s'ils ne répondent pas aux conditions de participation, leurs lots seront considérés comme abandonnés et demeureront la propriété exclusive de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

Si les gagnants réservataires ne souhaitent pas bénéficier du lot ou s'ils ne répondent pas aux conditions de participation, les lots ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété exclusive de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

ARTICLE 5 – Description des lots

15 lots de 2 places, soit un total de 30 places pour assister à la Nuit du Kompa qui aura lieu le 14 Avril 2018 au Dock Pullman.

Valeur unitaire du lot : 30€

Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.

ARTICLE 6 - Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice décline notamment toute responsabilité pour tous les incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et quelle qu'en soit la cause, ce que les Gagnants reconnaissent expressément.

ARTICLE 7 - Réseau internet

La Société Organisatrice rappelle aux participants du Jeu les caractéristiques et les limites des réseaux Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ces réseaux.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu et il est rigoureusement interdit de participer au Jeu via des connexions automatiques successives ou concomitantes effectuées à partir d'une ou plusieurs adresses IP fixes ou flottantes.

ARTICLE 8 - Règlement

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Pendant toute la durée du Jeu, le présent règlement pourra être consulté sur le site internet <http://fr.trace.tv/trace-tropical/>

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant le Jeu.

ARTICLE 9 - Acceptation et application du règlement

Toute participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour son interprétation et son application. Toute participation au Jeu qui serait contraire, de quelque manière que ce soit, à l'une des clauses de ce règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner droit à aucun gain. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – Modifications

La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans que sa responsabilité soit engagée, d'écourter, de différer, modifier, proroger, ou annuler le Jeu, ses règles et les dotations, si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 11 – Informatique et libertés

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel les concernant, auprès du Responsable du traitement (destinées à la gestion de l'opération et, sous réserve de l'accord des participants, à la prospection).

TRACE GLOBAL

73, rue Henri Barbusse, 92110 Clichy (France)

Tél. : +33 (0) 1 77 68 05 20

Fax : +33 (0) 1 77 68 05 21.